



Permis de stationnement

ARRETE INDIVIDUEL N°110-AM-2025

PERMIS DE STATIONNEMENT À L'OCCASION DE L'ACCUEIL DE PERSONNALITÉS POLITIQUES À LA MAIRIE DE JOUQUES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE JOUQUES,

VU les articles L.2212-1 et suivants et L.2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route et l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU la demande en date du 27 mai 2025 par laquelle Monsieur Eric GARCIN Maire de Jouques, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal dans le cadre de l'accueil de plusieurs personnalités politiques à la Mairie de Jouques;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers;

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, de réglementer le stationnement en agglomération ;

ARRETE

Article 1

A l'occasion de l'accueil de plusieurs personnalités politiques, 4 places de stationnement zone bleue au droit de la Mairie de Jouques seront réservées le vendredi 06 juin 2025 de 09h00 à 11h00.

Article 2

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de justice Administrative, le Tribunal de Marseille peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, et ce, dans les deux mois à partir de sa publication ou de manière matérialisée, par le biais de l'application « Télérecours-citoyen », accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr

Article 4

Le Directeur Général des Services, la Brigade de Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notifié à **Madame Isabelle SALERO**.

Fait à Jouques le 27/05/2025

Le Maire,
Eric GARCIN

